







A retenir

- MILDIU** La pression augmente.
- OÏDIUM** Des symptômes ponctuels sont observés. Surveillez vos parcelles.
- VERS DE LA GRAPPE** Les toutes premières captures ont été enregistrées.
- RÉGLEMENTATION** : Flavescence dorée de la vigne 2010 – RAPPEL (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 22 au 27 juin 2010 (Source : Météo France)

| | Mar 22 | Mer 23 | Jeu 24 | Ven 25 | Sam 26 | Dim 27 |
|--------------|---|---|---|---|---|---|
| Températures | 10 22 | 10 25 | 11 28 | 13 31 | 18 31 | 19 29 |
| Tendances |  |  |  |  |  |  |

STADES PHENOLOGIQUES

| | Négrette | Syrah | Cab. F | Gamay | Cab. S | Cot |
|--------|----------|-------|--------|---------|---------|-----|
| Stades | 25 - 27 | 27 | 29 | 29 - 31 | 25 - 27 | 27 |

Rappel des stades :

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés
25 : 80 % Floraison
27 : Nouaison

29 : Baies de la taille d'un plomb
31 : Baies de la taille d'un pois
33 : Fermeture de la grappe

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les premières taches ont été observées sur la parcelle témoin non traitée de Nohic. La fréquence et l'intensité des symptômes restent faibles.

• Données de la modélisation

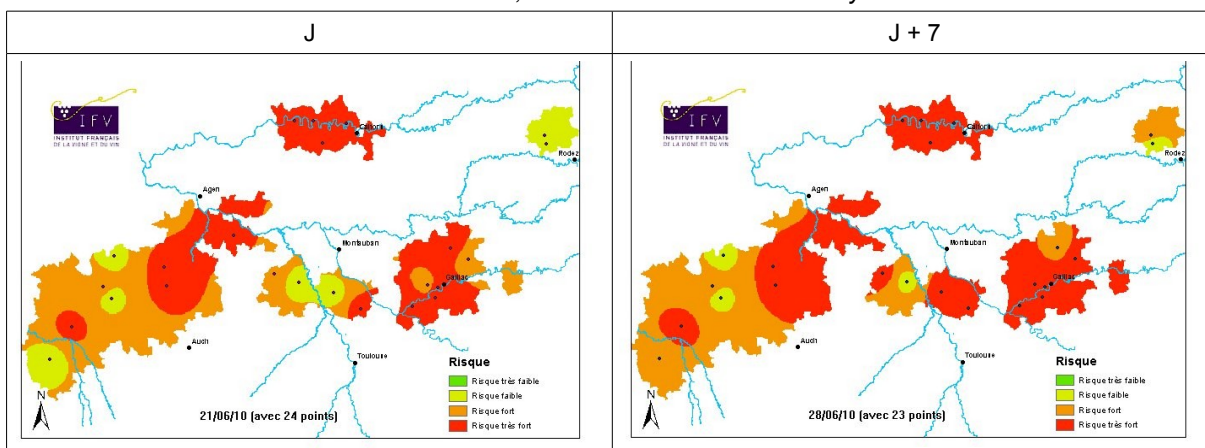
Les cumuls de pluies de la semaine dernière sont de 30 à 40 mm. Pour la période écoulée, la pression était en hausse, avec un risque élevé. Les pluies du 19 juin ont engendré des contaminations de masse significatives (notamment dans les secteurs ayant reçu plus de 20mm).

Pour cette semaine encore, la pression est en hausse. Le niveau de risque est élevé et toute nouvelle pluie, de 5 mm ou plus, devrait être contaminante.

D'après le modèle, les sorties de taches issues des contaminations du 11 juin devraient être visibles autour du 26 juin.

Évaluation du risque : Le temps de la semaine s'annonce relativement clément, mais des dégradations orangeuses sont prévues pour le début de semaine prochaine. Compte tenu du niveau de risque important modélisé, soyez très vigilants à l'approche de ce nouvel épisode pluvieux.

*Cartographie – Risque potentiel Mildiou – Zone Midi-Pyrénées (J / J+7)
Calculs réalisés le 21/06/10, avec les modèles Potentiels Systèmes 2010*



Hypothèse correspondant à une semaine sèche suivie d'un épisode pluvieux de 5 mm le lundi 28 juin.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

Sur les parcelles témoin (non traitées) et référence (traitées) de Vacquiers, identifiées la semaine dernière, les symptômes continuent leur évolution sur feuille (et localement sur grappe). L'intensité d'attaque reste toutefois limitée.

Évaluation du risque : La période de très haute sensibilité s'achève avec la nouaison. Cependant, les grappes restent réceptives jusqu'à la véraison. Les symptômes qui seront observés dans le courant des prochaines semaines seront issus de contamination anciennes, datant d'au moins 3 semaines. Soyez vigilants dans les parcelles présentant des taches, car toute brume ou rosée matinale suffit à entraîner une évolution rapide des symptômes.

Prophylaxie : Le développement du champignon, notamment la sporulation, est perturbé par la lumière. En assurant l'aération et l'insolation des grappes, l'effeuillage peut permettre de limiter la progression de l'oïdium.



***Reconnaissance des symptômes** : En cette période d'expression de divers symptômes foliaires, il est primordial d'affiner votre diagnostic en identifiant au mieux l'origine des taches observées. Une tache récente et non sporulante de mildiou peut être confondue avec un symptôme d'oïdium.*

En cas de doutes, un test de sporulation permet de confirmer l'origine de la tache. Pour cela, mettez la feuille « tachée » dans un sac plastique avec un coton imbibé d'eau. Après quelques heures (Ex : une nuit à 20 °C), l'apparition d'un feutrage blanc à la face inférieure de la feuille confirme qu'il s'agit d'un symptôme de mildiou. Alors qu'un aspect poussiéreux gris et peu net désigne l'oïdium. A la différence du mildiou, le feutrage de l'oïdium peut aussi apparaître à la face supérieure de la feuille.

BLACK ROT voir BSV Vigne Fronton n°10

BOTRYTIS

Mesures prophylactiques : La prophylaxie peut s'appliquer quelque soit le risque botrytis de vos parcelles. Les mesures visent à limiter la vigueur de la vigne, à favoriser l'aération des grappes (ébourgeonnage, effeuillage, éclaircissage) et à limiter le risque de blessures sur baies en limitant l'incidence des autres parasites (oïdium et tordeuses notamment).

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Le début de vol d'Eulia se confirme sur le poste de Campsas.

Quant à Eudémis, seuls 4 postes, sur les 17 pièges que compte le réseau de piégeage, ont capturé des papillons en fin de semaine dernière. Le vol d'Eudémis démarre à peine.

• Données de la modélisation (Modèle Potentiel Système – IFV)

Le modèle prévoit un début de vol autour du 21 juin. Il annonce également les premières pontes autour du 30 juin et les premières éclosions autour du 06 juillet.

Ces informations seront à affiner au vue des données de la modélisation disponibles la semaine prochaine.

Évaluation du risque : Le vol démarre à peine.

CICADELLE VERTE

• Situation au vignoble

Les populations de cicadelles vertes se font discrètes. On observe des individus ailés dans la quasi totalité des parcelles.

Évaluation du risque : La surveillance doit cibler le pic de population lié à l'apparition des larves de la deuxième génération. Dès que des cicadelles adultes sont observées (individus ailés), c'est le signe que le nouveau cycle de développement larvaire va prochainement démarrer. Ce sont les larves, et non pas les adultes, qui génèrent des dégâts de grillure.

■ **Seuil de nuisibilité** : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

CICADELLE PRUINEUSE (*Metcalfa pruinosa*)

• Situation au vignoble

Les cicadelles blanches s'observent désormais sur grappes.

Évaluation du risque : Les populations de cicadelles blanches peuvent être efficacement contrôlées par les méthodes de lutte mises en œuvre contre la deuxième génération de tordeuses ou contre la cicadelle de la Flavescence dorée. Si les infestations par la cicadelle blanche devaient s'étendre, des méthodes de régulation durable devraient être mises en place. Le lâcher de *Neodryinus typhlocybae* (parasite naturel de la cicadelle) a notamment fait ses preuves depuis plusieurs années dans le sud est de la France. De la même manière, cette lutte biologique pourrait être envisagée dans les zones concernées.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• Situation au vignoble

Les populations larvaires sont faibles. En moyenne, sur les 8 pièges du réseau, un seul individu par semaine est capturé.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, la Cave de Fronton et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010 - RAPPEL

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

| | Commune à 3 traitements | Commune à 2 traitements |
|---------------------------|---|--------------------------------|
| Traitement 1 (larvicide) | du 7 au 13 juin | du 7 au 20 juin |
| Traitement 2 (larvicide) | du 21 au 28 juin | Pas de traitement 2 |
| Traitement 3 (adulticide) | A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV | |

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

| | Commune à 3 traitements | Commune à 2 traitements |
|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Traitement 1 (larvicide) | du 31 mai au 06 juin | du 31 mai au 13 juin |
| Traitement 2 (larvicide) | du 7 au 13 juin | du 14 au 20 juin |
| Traitement 3 (larvicide) | du 14 au 20 juin | - |